

COMPTE-RENDU
N° 2009/06
DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 16 Juillet 2009

Le Conseil Municipal s'est réuni à la mairie sous la présidence de Madame CHAVEROT Véronique, Maire.

Etaient présents :

M. SERRAILLE Michel
M. RODET Pierre
Mme GIROUD Sylvie
M. PERRIER Georges
M. BESSON Gérard
M. REY Vincent
M. CHAVEROT Jean-Marc

M. PALAIS Jean-Claude
M. DUTOUR Joseph
M. BRUEL Jean-Marc
Mme BISSAY Monique
Mme D'ELIA Ghislaine

Excusés :

Mme DENIS Marie-Claude
M. VIAL Gabriel

⇒ Approbation du compte-rendu de la réunion du 04/06/2009

⇒ **Maison Médicale**

Madame le Maire rappelle que Mlle Mathoulin a présenté sa démission avec effet au 25 juillet prochain, par courrier du 22 avril. Elle précise dans ce courrier qu'elle est opposée à l'installation d'une esthéticienne dans les locaux de la maison médicale, car elle juge cette activité incompatible avec la vocation de l'établissement.

De plus, l'esthéticienne pratique des massages qui selon Mlle Mathoulin, rentrent dans un cadre illégal en regard de la kinésithérapie.

Madame le Maire explique qu'elle a permis l'installation de l'esthéticienne dans un intérêt collectif, afin d'apporter un service supplémentaire à la population, sans se douter un seul instant que cette installation pouvait déclencher une telle polémique. Il fallait simplement trouver un local rapidement, Mme Martinez ayant à l'époque une autre proposition. Afin de ne pas perdre ce service, Mme le Maire a donc autorisé l'installation de Mme Martinez dans les locaux de la médecine du travail, jusque là occupés uniquement 1/2 journée toutes les deux semaines. Cette installation n'était bien entendu que provisoire puisque ce local est réservé à un futur médecin et devait prendre un terme lorsque la Mairie aurait trouvé un local plus approprié.

Entre temps, une pétition a vu le jour dans les commerces et Mme le Maire a reçu en Mairie Mr Windel, Mme Giroud et Mme Triomphe ainsi que plusieurs patients de Mlle Mathoulin afin d'expliquer la situation. Malheureusement, la réunion a tourné court lorsque Mme le Maire a dû se rendre en urgence

sur les lieux du sinistre de la place du Monument.

Mme le Maire, convaincue du bien-fondé de la présence d'une kinésithérapeute à la maison médicale, doit rencontrer Mlle Mathoulin lundi 20 juillet en présence d'une tierce personne. Elle espère que Mlle Mathoulin reviendra sur sa décision tout en sachant que la Mairie s'emploie à trouver un nouveau local à Mme Martinez dans les prochains mois.

L'ostéopathe a fait part de sa démission. Il s'avère malheureusement qu'il reçoit très peu de clients sur VIOLAY et que ses déplacements ne sont pas rentables, de plus, à partir de septembre, il va devoir donner des heures de cours supplémentaires à l'université de LYON, il ne pourra donc plus assurer la permanence à Violay. Il garde néanmoins son cabinet sur Tarare.

⇒ **Extension Zone artisanale**

L'étude d'aménagement pour l'ensemble de la zone artisanale sera entreprise mais les travaux seront exécutés uniquement sur les parcelles appartenant à la commune.

Plusieurs bureaux d'études ont proposé une offre. Il apparaît qu'Oxyria a présenté une offre économiquement et techniquement la plus avantageuse.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, donne un avis favorable.

⇒ **Station d'épuration**

Une réunion a eu lieu avec le bureau d'études PVI qui a été choisi. Une réunion de lancement aura lieu le 24 septembre avec la SDEI, Le Conseil Général, La police de l'Eau, l'Agence de l'Eau, la MAGE.

⇒ **P.L.U.**

Suite à l'appel d'offres lancé pour la maîtrise d'œuvre en vue de la révision du PLU, six offres ont été réceptionnées. Deux cabinets ont été sélectionnés et ont été reçus en Mairie.

Le premier bureau reçu est « Aptitudes et Aménagement ». Celui-ci a fait un exposé passionnant. Il en ressort que la collaboration de la population est très importante dans l'approche de l'étude qu'il se propose de mener. Sa façon de présenter son étude et d'appréhender les choses a été très intéressante. Elle tient notamment compte de l'avis de la population et des attentes.

Le deuxième bureau est REALITES. Il apparaît que ce bureau ne fait pas beaucoup de réunions publiques et travaille davantage sur plan que sur le terrain, ce qui est dommage. Mme le Maire propose en conséquence d'opter pour Aptitudes et Aménagement.

L'urgence par rapport au projet de Franck IMBERT a été signalée, ce qui implique une révision simplifiée. Le conseil municipal donne un avis favorable.

COMMISSION PLU :

SERRAILLE Michel
PALAIS Jean-Claude
VIAL Gabriel
RODET Pierre
BRUEL Jean-Marc
GIROUD Sylvie
BESSON Gérard
PERRIER Georges
CHAVEROT Jean-Marc •

⇒ **COCA**

Le Contrat communal d'aménagement prend en compte tous les projets de la commune. La première réunion est fixée le 30 juillet à 15 heures. Les participants seront définis et le cahier des charges sera établi en vue de l'appel d'offres pour le choix du bureau d'études.

⇒ **Projet salles Jean GAREL et Marius GROS**

Un rendez-vous a lieu avec ARCATURE le 24 juillet prochain afin de préciser le cahier des charges.

⇒ **Echange PACHOUX**

Un échange a été réalisé entre le CCAS et Mme PACHOUX. Les parcelles seront replantées en mélèzes pour avoir une biodiversité. En effet, le mélèze est un bois primé, qui change de couleurs selon les saisons. Des feuillus seront également plantés, environ 20 %. Le Conseil Municipal donne un avis favorable.

⇒ **Acquisition aux consorts GIRAUD - CCAS**

Un compromis de vente concernant l'acquisition de deux parcelles moyennant la somme de 4 100 € a été signé par le CCAS. Ce sont des parcelles qui sont limitrophes au patrimoine du CCAS. Le conseil municipal donne un avis favorable à la poursuite de l'opération.

⇒ **Site de la Madone**

L'inauguration a été fixée le 30 août. Une messe aura lieu à l'église à 10 h 30 et une procession est prévue de l'église jusqu'à la Madone. Un vin d'honneur se déroulera à la salle des donateurs de sang.

⇒ **Questions diverses**

Groupe de travail parc animalier et jeux pour enfants

Mme BISSAY donne lecture de l'état des lieux réalisé par le groupe de travail :

Le parc de jeux :

Le parc de jeux actuel est trop étroit, en forme de couloir. Il est donc difficile de surveiller deux enfants ou plus en même

temps qui jouent à des endroits différents.

La forme et l'emplacement de ce parc compliquent donc la surveillance pour les parents et assistantes maternelles. De plus, le parc comporte plusieurs ouvertures donnant directement sur la route (clôture cassée et aucune porte pour fermer le parc).

Le parc reste ouvert et donc tous les animaux vont dans le sable.

Les jeux actuels ne sont adaptés que pour les jeunes enfants.

Les jeux manquent d'entretien (écharde et tables cassées), le tourniquet est bloqué et ne sert à rien.

Il y a une seule petite poubelle qui est toujours pleine en période d'été.

Il existe également un problème de stationnement pour les véhicules extérieurs à VIOLAY qui se mettent sur le côté du rond point ou le long de la route qui va au lotissement.

• **Sinistre place du Monument**

La mairie a pu reloger la famille sinistrée avec l'aide du toit familial.

Mme le Maire signale qu'elle a envoyé un courrier aux SDIS de la Loire et du Rhône pour les remercier de leur intervention.

• **Eau des sources**

Mme le Maire remercie les administrés qui ont donné des conseils et qui ont passé beaucoup d'heures dans les bois à chercher les vannes et colonnes d'eau.

L'eau des deux sources « les Molières » et « Jean de Lyon » ont été repérées et remises en fonction pour alimenter les deux réservoirs « Chez Tricaud ».

Cette eau pourra éventuellement être utilisée par les ASF qui en auront besoin pour leur centrale à béton. En contre partie, quelques services pourraient leur être demandés : réfection des clôtures des captages « chez Blanc », « les Molières », le nettoyage des réservoirs ainsi que deux pompes chez Blanc pour refouler l'eau jusqu'au réservoir « Chez Tricaud ». Les trois sources se déverseraient ainsi dans les mêmes réservoirs.

• **CR4C**

La manifestation s'est bien passée. Elle aura coûté 1 100 € à la commune de VIOLAY. La Jeanne d'Arc a ainsi pu bénéficier des retombées de la buvette installée pour les spectateurs à l'arrivée et le basket s'est chargé du repas du soir, ce qui a ainsi permis le bon déroulement de cette manifestation, le comité des fêtes ne pouvant pas s'en occuper.

• **Comité des Fêtes**

M. PALAIS fait le compte rendu des préparatifs de la vogue. Le marché de Noël a été fixé au 29 novembre.

• **Fermeture des boulangeries**

Mme le Maire signale qu'elle a pris un arrêté stipulant que les boulangers devaient arrêter leurs congés en début d'année afin que les habitants puissent avoir du pain toute l'année.

• **Commerces**

Mme VERNAY a fait remarquer que son chiffre d'affaires était en baisse et qu'elle ne pouvait pas assurer l'augmentation de loyer prévue initialement par le bail. Le conseil s'est prononcé pour un blocage de son loyer

pendant quelques mois qui seront à définir en fonction de l'évolution du commerce.

Dans le cadre du groupe de travail « commerce », des réunions ont été organisées avec la CCI et le CG afin de trouver des solutions pour redynamiser le commerce local et de profiter de l'affluence des ouvriers de l'autoroute

(élargissement des heures d'ouverture, proposition de produits spécifiques, etc...).

Violay, le 20 juillet 2009,

Le Maire,

Véronique CHAVEROT.